

Egalité salariale: un tout petit pas!

Mercredi, 05. juillet 2017

De: SSP



Photo Eric Roset

Le projet du Conseil fédéral concernant le contrôle des salaires doit être sérieusement renforcé.

Le Conseil fédéral a enfin présenté la révision de la Loi sur l'égalité qui porte sur les salaires et qui propose d'introduire un contrôle des salaires dans les entreprises. Sont concernées les entreprises avec plus de 50 salarié-e-s. Elles devront régulièrement contrôler les salaires et rendre public le résultat. Pourtant, pour avoir un effet réel, ces contrôles devraient être effectués par une autorité avec des compétences d'enquête et un pouvoir d'infliger des sanctions aux employeurs fautifs. Le SSP constate que cela n'est pas le cas dans le projet actuel et se positionne dès lors en faveur d'un renforcement du projet de révision présenté.

Nombre d'employeurs se sont positionnés contre des contrôles des salaires et considèrent que c'est aux femmes de déposer plainte. Pour le SSP, cette position est absurde : c'est comme si les automobilistes exigeaient l'application du code de la route uniquement en cas de plainte !

Des administrations et des entreprises appliquent aujourd'hui déjà un contrôle des salaires et cela leur a permis de corriger certaines discriminations. Les systèmes salariaux transparents et fondés sur des critères clairs tant pour l'enclassement que pour la progression ont montré leur efficacité pour lutter contre les discriminations salariales.

Enfin, le SSP tient à souligner que d'autres facteurs ont un effet important sur les inégalités salariales, notamment tous les obstacles à la conciliation emploi et famille: par exemple, les tarifs trop élevés des structures d'accueil des enfants ou l'absence de structures d'accueil adéquates pour les personnes âgées, malades et/ou dépendantes. Sans un investissement sérieux dans ces domaines, l'égalité de salaires ne pourra se réaliser dans les faits.